

## Commentaires Diaporama présentation du Microcrédit personnel

### Commentaires diapo 3 :

#### Diagnostiquer l'opportunité du MCP au cours d'un accompagnement

Analyser une demande/un projet et évaluer l'opportunité du MCP face à cette demande

Vérifier l'éligibilité du projet du demandeur – évaluation financière et budgétaire de sa faisabilité

« *Un crédit vous engage et doit être remboursé* » (charte d'engagement)

Réorienter vers un autre dispositif le cas échéant

#### - Instruire/ monter un dossier de MCP

Articuler le dispositif avec d'autres financements si besoin / si possible

Collecter les pièces constitutives au dossier

Renseigner l'outil de reporting francemicrocredit.org (si convention avec la DRCDC)

Orientation vers le partenaire bancaire pour présentation du dossier

#### - Accompagner le bénéficiaire jusqu'à la fin du remboursement du prêt

La signature de l'offre de contrat de crédit

L'accompagnement du projet et le suivi préventif pour prévenir d'éventuels impayés

Evaluer les effets/impacts du MCP sur le projet du jeune (enquêtes ANDML)

#### - Analyser une demande, instruire et monter et accompagner un dossier de permis à un euro avec caution

Attestation d'éligibilité

### Commentaires diapo 5 :

#### Au Bangladesh et dans les pays en voie de développement :

3 principes : Importance du remboursement, Taux d'intérêt couvrant les coûts et Accès et déboursement rapide des prêts

#### En Europe :

Le focus est davantage mis sur l'inclusion sociale et la création d'emploi que sur la rentabilité

#### En France :

Analyse d'un besoin : il existe une population exclue du crédit classique, faute de crédit adapté (à la fois au budget du ménage et en taux), et ayant des besoins financiers pour son insertion. Donc **un cadre institutionnel : le Fonds de Cohésion Sociale**

\* Définition du taux de sinistralité : il s'agit du rapport du nombre de prêts non remboursés, ayant fait l'objet d'un appel en garantie par la banque auprès de la CDC, sur le nombre total de prêts distribués.

#### En France :

**30% des ménages détenaient en 2010 au moins un crédit à la consommation MAIS** 40% de la population française n'a pas accès au crédit.

**5 à 6 millions de français concernés par l'exclusion bancaire** (bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi, personnes en difficulté de santé/handicapées, familles monoparentales, jeunes, travailleurs précaires.... Mais aussi les classes moyennes)

#### Commentaires Diapo 6

*Attention : ne pas confondre Microcrédit personnel et microcrédit professionnel. Les deux existent en France mais le Microcrédit professionnel est plus ancien. Il a aujourd'hui 20 ans, et il est principalement incarné par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, France Active ou encore la Fondation Agir Contre l'Exclusion. Son objet diffère, ainsi que son cadre réglementaire.*

**Sont exclus du MCPersonnel le remboursement de dettes** (crédits, retard de loyer, découverts bancaires...), les projets en trésorerie pour le paiement des charges courantes, ou encore le financement pour la création d'une micro-entreprise.

Rappel : le MCP n'a pas vocation à se substituer aux prêts à la consommation classiques, ni aux dispositifs d'aides légales.

#### Commentaires Diapo 7

Définitions:

**Personne exclue du crédit classique** : difficultés d'accès du fait du scoring bancaire – difficultés d'usage liées à la complexité du vocabulaire bancaire, et à la méconnaissance des règles

Ce prêt est à un **crédit à la consommation** (il est donc régi par les mêmes fondements) qui s'adresse **aux personnes qui ne sont pas en mesure d'obtenir un prêt bancaire classique, qui ont besoin de financer un projet d'insertion professionnelle ou sociale** (emploi / mobilité, formation/ apprentissage, logement, santé....) tout projet contribuant à améliorer la situation personnelle du bénéficiaire (économique, sociale, familiale...), et **qui disposent d'une capacité de remboursement**. Ce prêt est nécessairement accompagné.

Cadre légal : loi Lagarde du 1<sup>er</sup> juillet 2010

#### Commentaires Diapo 8

**Caractéristiques :**

Il s'agit d'un crédit de faible montant (le plus souvent entre 300 et 3 000€ - jusqu'à 5000€), remboursé sur une période pouvant aller de 6 à 36 mois (jusqu'à 48 mois), composé de mensualités ne devant pas excéder 100€, à un taux d'intérêt fixe modéré (pouvant être bonifié), et sans frais de dossier (ni en cas de remboursement anticipé).

Caractéristiques variables : assurance facultative, ouverture d'un compte à vue, domiciliation bancaire chez le prêteur....

#### Commentaires Diapo 9

Majeur (ou mineur émancipé) n'ayant pas accès au aux crédit classique, ayant un projet d'insertion et disposant d'une capacité de remboursement.

Pour les jeunes : Jeunes en CDD, en alternance, en EAV, jeunes demandeurs d'emploi indemnisés.....

Observation : Le MCP s'adresse davantage à des jeunes proches de l'insertion professionnelle ou sociale. Il vient souvent consolider une situation d'emploi, notamment par l'acquisition d'un véhicule.

## Commentaires Diapo 10

On reste sur du cas pas cas

Rappel : Sont exclus du MCP le remboursement de dettes (crédits, retard de loyer, découverts bancaires...), les projets en trésorerie pour le paiement des charges courantes, ou encore le financement pour la création d'une micro-entreprise.

## Commentaires Diapo 11

Le MCP s'inscrit dans une relation tripartite entre un prêteur, un emprunteur et accompagnant social.

### Le rôle de l'accompagnant (la Mission Locale)

Le travailleur social (ou le bénévole) qui assure l'accompagnement conseille le demandeur quant à son éligibilité aux différentes prestations sociales qui pourraient financer ou cofinancer le projet ; il l'aide à déterminer sa capacité de remboursement afin d'éviter qu'une situation fragile ne se dégrade et fasse basculer l'emprunteur dans le surendettement, ainsi que dans toutes ses démarches auprès de l'établissement de crédit. L'accompagnement est adapté à la situation du demandeur (plus ou moins renforcé).

## Commentaires Diapo 14

### Les enjeux identifiés :

- Outil d'autonomisation, de responsabilisation du jeune
- Préservation et retour de l'approche globale / Sortie du « tout emploi », permet au conseiller de sortir de sa palette habituelle
- Grâce au MCP, le conseiller peut aider le jeune et l'accompagner dans l'élaboration, l'émergence et la concrétisation de projet (formation, installation, santé, mobilité, autonomie)
- C'est le conseiller qui « déclenche » l'attribution de ressources aux jeunes (FAJ, FIPJ) mais aussi stages et emploi, donc le MCP n'est qu'un prolongement de ces actions.
- Puisque le conseiller déclenche les ressources, il est logique qu'il accompagne le jeune dans ses projets plutôt qu'un autre réseau....
- Parce que les jeunes sont dans une posture de satisfaction immédiate, ils se tourneront vers d'autres dispositifs si on ne les accompagne pas, en particulier le crédit revolving.... Il en va de la santé financière du jeune d'aborder le MCP

### Une nouvelle approche éducative

Le MCP : capacité financière apportée au jeune ce qui change tout dans l'approche éducative

L'accompagnement du jeune dans le MCP nécessite d'être beaucoup plus intrusif dans l'approche budgétaire, ce qui justifie la mise en place d'une formation plus approfondie à destination des conseillers. Grâce à l'analyse budgétaire, on travaille avec le jeune sur ses consommations et son rapport à l'argent (Ateliers d'éducation budgétaire en partenariat avec des bénévoles de la banque postale, ou finance et pédagogie...)

## Commentaires Diapo 15

Axes de progrès identifiés lors de l'expérimentation du dispositif entre 2008 et 2011 :

**La professionnalisation des acteurs** est d'autant plus importante qu'elle constitue un gage non négligeable de qualité de l'accompagnement des bénéficiaires. En effet, *la formation est un atout permettant de prendre toute la mesure de l'accompagnement, dans l'anticipation et le soutien des situations les plus fragiles (ML Angers)*. Certains partenaires bancaires ont signalé que le public jeune rencontre davantage de difficultés dans le remboursement des mensualités, notamment parce que la bancarisation de ce public est souvent chose nouvelle.

**Le partenariat étroit** : Puisque la grande particularité du microcrédit personnel repose sur l'accompagnement, il est particulièrement important que les acteurs bancaire et social s'identifient, se connaissent et échangent sur les situations des demandeurs et des bénéficiaires.

#### Commentaires Diapo 16

Il existe plusieurs modèles de partenariats :

- Relation partenariale entre le distributeur de microcrédits qui assure l'accompagnement bancaire et le réseau accompagnant qui assure l'accompagnement social du bénéficiaire (relation de proximité : Banque postale ou plateforme nationale : Crédit coopératif)
- Mise en place d'une structure de médiation entre la banque et l'emprunteur, cette structure étant une émanation de la banque, chargée de l'accompagnement du bénéficiaire (exemple de Parcours Confiance / caisse d'épargne ou passerelle / Crédit agricole)
- Prescription par les réseaux accompagnants, qui transmettent les demandes vers le Crédit Municipal de Paris, lequel instruit le dossier et le présente à ses partenaires bancaires

-Institut de Microfinance type ADIE : prêteur et accompagnant

#### Commentaires Diapo 20

*Les modalités d'organisation de chaque mission locale sont laissées à l'appréciation du/de la directeur-trice, en fonction de l'organigramme et des capacités humaines de la structure.*

**Information** : Un équilibre est à trouver entre la nécessaire information des jeunes et des professionnels qui les côtoient ( les partenaires), gage d'une réponse correcte aux besoins, et le risque de déclencher un effet « guichet » d'autant plus préjudiciable que la pertinence du MCP pour les jeunes repose sur la connaissance de ceux-ci et l'existence d'un accompagnement.

Par expérience, il est constaté que le MCP en ML ne provoque pas d'affluence particulière, avec ou sans communication. Le bouche à oreille est maîtrisé et c'est davantage les conseillers qui informent les jeunes de leur éligibilité au dispositif que les jeunes qui viennent en ML pour un MCP

**Décision** : En interne, les ML peuvent constituer des commissions, afin d'alléger le poids de la décision pour le référent MCP (oriente-t-on le dossier à la banque ou non?)

Avec le partenaire bancaire, il est parfois possible de mettre en place des procédures de co-décision, ce qui limite les avis défavorables.

#### Commentaires Diapo 21

A télécharger dans la rubrique « Microcrédit personnel » du site [www.andml.info](http://www.andml.info).

**OUTILS / affiches, les flyers, et le 4 pages**

### Commentaires Diapo 23

Dans le Microcrédit, le partenariat entre la banque et le réseau accompagnant se formalise dans le cadre d'une **convention ou d'une charte de l'accompagnement**.

**OUTILS / Modèles de convention type disponibles sur [www.andml.info/Microcrédit personnel / les banques](http://www.andml.info/Microcrédit%20personnel/)**

**+ Annexe 3** (modèle de charte de l'accompagnement, à signer par le responsable de la ML et le responsable de la banque)

### Commentaires Diapo 25

**Animation** : lister les aides existantes (nationales et locales) et les inscrire sur un paper board en partant des besoins des jeunes éligibles au MCP : achat de véhicule, équipement du logement, financement d'une formation non prise en charge par la région....

### Commentaires Diapo 26

**OUTIL : le guide de l'accompagnement**

**Diagnostic** : chercher, derrière la demande de solution (par exemple l'obtention d'un crédit), quelle est la réalité du problème;

Appréhender la situation globale : Situation familiale, Situation professionnelle, Situation financière, Santé, Logement ..... Il sera vérifié la question de l'éligibilité du demandeur au dispositif par rapport à la nature de son projet à financer, et au montant sollicité.

**Qualification** :

Les projets liés à l'emploi vont entraîner une amélioration des revenus

Les autres projets (équipements... ) vont permettre le maintien d'un bon niveau d'insertion sociale mais n'apporteront pas d'amélioration de la situation financière

**Animation** : lister les aides existantes (nationales et locales) et les inscrire sur un paper board en partant des besoins des jeunes éligibles au MCP : achat de véhicule, équipement du logement, financement d'une formation non prise en charge par la région....

### Commentaires Diapo 27

**Evaluation financière** :

Le montant : Penser à intégrer à l'achat de véhicule, l'assurance, l'essence, l'entretien....

Les modalités de financement : Certains projets peuvent être partiellement financés par des dispositifs d'aides ou subventions (notamment en matière de formation ou de logement), voire par de l'épargne disponible. Le recours à ces modes de financement, avec un microcrédit comme complément pour la partie non couverte, permettra de réduire la charge d'endettement et de remboursement.

**Evaluation budgétaire** :

Le "reste pour vivre" est la somme qui reste au foyer déduction faite des dépenses contraintes (ou pré-engagées) ainsi que de la mensualité de remboursement du microcrédit.

Il faut consulter le solde budgétaire du demandeur sur les 3 mois précédents. En cas de déséquilibre budgétaire durable, le microcrédit ne sera pas la réponse adaptée et le demandeur devra être orienté vers des solutions alternatives.

### Les pièces justificatives

L'établissement prêteur étudiera la faisabilité financière du projet. Il se basera sur les pièces justificatives qui lui auront été communiquées et dont les plus courantes sont :

- Pièce d'identité du demandeur et de l'éventuel co-demandeur : Carte Nationale d'Identité, passeport, carte de séjour, ...
- Justificatif de domicile : quittance de loyer, facture de gaz ou d'électricité, attestation de domiciliation ou d'hébergement...
- Avis d'imposition ou de non imposition
- Justificatifs de revenus et d'allocations : bulletins de paie, relevés ou notification d'allocations, jugement fixant le montant d'une pension alimentaire...
- Justificatifs de charges : quittances de loyer, factures (électricité, gaz ou eau...), abonnements (téléphones, internet, transports...), frais de garde/ cantine, tableaux d'amortissement de prêts en cours...
- Relevés de compte (s) bancaire (s) : les 3 derniers
- Devis des dépenses à financer

### Commentaires Diapo 28

#### OUTILS/ Grille budgétaire sur 12 mois ; « Je fais mes comptes », Plan de budget de Finances et pédagogie

Dépenses fixes comme le loyer, dépenses variables comme l'alimentation, dépenses occasionnelles comme les loisirs). Essayer de mensualiser toutes les recettes et dépenses.

Penser à anticiper les baisses de revenus pouvant survenir sur la durée du remboursement (, fin d'un CDD, fin de droits, etc.).

Si le microcrédit concerne l'achat d'un véhicule, penser au coût de l'assurance, de l'essence, de l'entretien, etc.

Comparer ressources et dépenses permet de voir si le budget est équilibré, c'est-à-dire s'il dégage un excédent ou "reste pour vivre", ou "capacité d'épargne".

L'analyse du budget du jeune est aussi fine dans le montage d'un FAJ que dans l'instruction d'un MCP

### Commentaires Diapo 29

#### OUTILS / Grille de scoring social

Modèle de dossier de demande de prêt du crédit coopératif

### Commentaires Diapo 32

Il n'y a **pas émergence d'un nouveau public** dans le cadre du MCP, mais uniquement **proposition d'un service supplémentaire** pour des jeunes déjà accompagnés.

Le MCP repose sur deux piliers :

**-l'accompagnement**

## **-L'existence de ressources suffisantes, offrant une capacité de remboursement**

Les ML ont tendance à proposer le MCP à des jeunes proches de l'emploi, même s'il s'agit d'un emploi aidé (Eav notamment...). Parallèlement, les programmes qui sont confiés aux ML reposent tous sur l'accompagnement et la mise à l'emploi.

Le travail effectué par les Missions Locales se combine avec le MCP :

- parce qu'il est accompagné, on peut proposer un crédit au jeune,
- l'inscription au permis de conduire, l'acquisition d'un véhicule, l'inscription à une formation, la possibilité de s'installer dans un logement... participent à la mise en place des conditions de réussite de l'insertion professionnelle et sociale.

Le MCP peut s'inscrire dans la cadence des rencontres et entretiens liés aux autres programmes.

Combiné avec les programmes de mise en emploi, **le MCP ne génère qu'une charge de travail supplémentaire minimale** (analyse budgétaire, montage du dossier).

### **Commentaires Diapo 33**

#### 1. La signature de l'offre de contrat de crédit

Si l'étude de la demande et la constitution du dossier ont souvent été menées dans le cadre d'un face à face entre le bénéficiaire et l'accompagnant, l'octroi du microcrédit est l'occasion de **formaliser le contact entre le bénéficiaire et l'établissement de crédit** (certains partenaires bancaires (exemple : crédit coopératif) ont fait le choix de centraliser la gestion du dispositif, lequel est géré depuis une plateforme nationale vers laquelle le dossier aura été adressé par courriel ou par courrier. La relation à la banque est alors dématérialisée...)

L'offre de contrat de crédit étant le document officiel matérialisant la nouvelle relation entre le bénéficiaire et l'établissement de crédit, **sa signature est une bonne occasion pour s'assurer de la parfaite appropriation par l'emprunteur des conditions de l'offre** (montant des mensualités, date de prélèvement, conditions de taux, ....) mais aussi pour créer les conditions d'une communication directe et durable entre le bénéficiaire et l'établissement prêteur en rappelant notamment quels sont les moyens de joindre l'établissement de crédit (numéro de téléphone, adresse courrier, adresse mail, nom du conseiller...).

#### 2. L'accompagnement du projet et le suivi préventif (à formaliser avec l'emprunteur)

L'accompagnement, très important lors de la construction du projet et de la demande de microcrédit, joue également un rôle essentiel tout au long de la durée de remboursement du microcrédit.

Il est alors **important qu'une procédure soit mise en place** au sein de la structure accompagnante pour permettre aux accompagnants de "suivre" sur le long terme les emprunteurs.

Ce suivi peut s'exercer de diverses manières (en groupe ou de façon individuelle, lors de rendez-vous physiques ou téléphoniques, de façon mensuelle ou trimestrielle, ...) et touche à divers aspects :

- Le suivi du projet financé en lui-même (achat du véhicule, entrée en formation, recherche d'emploi...)
- Le suivi de l'équilibre budgétaire de l'emprunteur,
- Le suivi de la situation personnelle globale de l'emprunteur et une réorientation possible vers des structures plus à même de l'accompagner pour des problématiques spécifiques n'ayant pas forcément trait au microcrédit (amélioration des conditions de vie, etc.),

### **Commentaires Diapo 34**

Les emprunteurs ont exprimé dans plusieurs études le besoin d'un contact avec le réseau accompagnant, même périodique. La force du MCP est sa personnalisation, ce qui renforce l'estime de soi et la dignité.

Les impayés interviennent le plus souvent la première année de remboursement, d'où l'importance d'un accompagnement davantage renforcé au début (action préventive).

Il faut savoir qu'il n'y a pas de profil type chez les emprunteurs ayant connu un impayé. On note encore aujourd'hui une collaboration insuffisante entre les banques et les réseaux accompagnants, prévenus bien souvent trop tard en cas d'impayé, empêchant ainsi de trouver une solution. Rappelons qu'en cas d'impayés, dans 59% des cas, des frais bancaires sont facturés (voire FICP si 3 impayés consécutifs).

### Commentaires Diapo 35

#### OUTIL/ Glossaire « Banque au quotidien et crédit »

N'inclut pas : le chéquier, l'autorisation de découvert et toutes les prestations au-delà de ce cadre seront facturées (cf : convention de compte)

Qui a ce droit? Toute personne physique résidant en France (demande écrite), cependant, la banque sollicitée a le droit de refuser cette ouverture de compte. La demande doit alors transiter par la Banque de France qui après réception du dossier d'appel, désigne dans un délai d'un jour ouvré et par courrier l'établissement contraint d'ouvrir ce compte.

### Commentaires Diapo 36

Le FCC a été créé en 1955 pour faciliter l'usage du chèque en renforçant la sécurité de ce moyen de paiement.

Chaque incident entraîne une nouvelle période d'interdiction de 5 ans. A l'issue de cette durée légale d'enregistrement dans le FCC, la BANQUE DE France procède à l'effacement des incidents de paiement enregistrés.

Pour savoir si on est inscrit dans le FCC : se rendre à la banque de France avec une pièce d'identité, et adresser un courrier manuscrit signé et accompagné de la photocopie RV de la pièce d'identité.

### Commentaires Diapo 37

Créé en 1989 pour :

- protéger les consommateurs contre le risque de surendettement lié à la souscription de crédits
- protéger les établissements de crédits contre le risque d'insolvabilité de leurs clients

Fin 2014, ce fichier recensait près de 2,7 millions de personnes pour plus de 3,3 millions d'incidents, dont 90% avaient pour origine les crédits à la consommation.